

D 728 NICARAGUA: DEUX ANS DE RÉVOLUTION

Le 19 juillet 1981, le pays a fêté le deuxième anniversaire de la Révolution sandiniste. A cette occasion, plus de 500.000 personnes se sont rassemblées à Managua. Le commandant Ortega, coordinateur de la junte gouvernementale, a, dans son discours officiel du 19 juillet, annoncé de nouvelles mesures politiques pour faire face à la grave crise économique que connaît le Nicaragua.

C'est un climat politique relativement tendu (cf. DIAL D 703 et 720) qui préside actuellement aux destinées du pays. La suspension, depuis avril dernier, de l'aide économique des Etats-Unis au Nicaragua a valeur symbolique: pour le président Reagan, la Révolution sandiniste ne doit en aucun cas servir de modèle pour El Salvador ou le Guatemala; il importe donc de l'affaiblir par tous les moyens.

On lira ci-dessous deux études élaborées par l'Institut historique centro-américain, de Managua, sur la valeur et la portée des nouvelles mesures économiques prises par la junte gouvernementale.

Note DIAL

I- NOUVELLES MESURES GOUVERNEMENTALES (19 juillet 1981)**NICARAGUA: UN PROCESSUS RÉVOLUTIONNAIRE
A LA LUMIÈRE D'UN MESSAGE****Introduction**

Nous nous proposons ici de faire une présentation schématique des mesures annoncées le 19 juillet 1981 dans le cadre du message du coordinateur de la junte gouvernementale. Nous nous efforçons d'en présenter les points essentiels de façon ordonnée, didactique et systématique. Nous y ajoutons une rapide introduction et une brève conclusion, sans prétentions exhaustives.

Ce n'est donc qu'un travail introductif. Certains aspects, tels que le mode d'application des mesures annoncées, ne font pas l'objet d'une présentation claire dans ce message. A ce propos, nous pouvons dire que plusieurs de ces mesures feront l'objet d'études immédiates au Conseil d'Etat pour leur traduction en projet de loi et leur adoption définitive.

Pourquoi cette introduction? Parce que nous pensons qu'elle est une aide à la compréhension des comportements et des attitudes à venir dans la vie politique du pays. Nombre des mesures qui seront prises vont faire l'objet de discussions passionnées, de critiques ou d'approbations. Nous nous efforcerons, par la suite, d'analyser ces comportements et leurs incidences. Pour le moment, n'anticipons pas le cours des événements et contentons-nous d'une présentation simple et ordonnée des mesures projetées.

Le climat national à la veille du 19 juillet

L'année 1981 a été placée sous le signe de "La défense et la production". Pour les actuels gouvernants, dans la perspective de l'effort de reconstruction qu'ils se proposent, la réorganisation des structures de production et l'augmentation de la productivité acquièrent une dimension décisive.

Le climat à la veille du 19 juillet, au Nicaragua, était très particulier. Tous les nicaraguayens situés en dehors des intérêts économiques et des prises de position politiques, attendaient dans l'expectative ce qui allait se passer ce jour-là. Dans les jours précédents, les organisations de masse avaient publiquement demandé et, dans certains cas, exigé du gouvernement qu'il durcisse certaines de ses positions. C'est ainsi, par exemple, que les organisations s'étaient prononcées avec insistance pour le rétablissement de la peine de mort, en riposte à ce qu'elles qualifiaient d'avancée des activités contre-révolutionnaires.

Cela explique l'expectative générale pour ce 19 juillet, en particulier la mobilisation massive pour la manifestation sur la place. Les médias locaux ont estimé de 500 à 600.000 le nombre des personnes présentes. Dans les quartiers de Managua, la mobilisation des gens a commencé dès l'aube. Dans tous les cas, on a appliqué des plans de mobilisation préparés de longue date. Les déplacements, les transports, le rassemblement et la dispersion, dans l'ordre et la discipline, ne semblaient guère avoir de rapports avec le climat de polémique régnant dans les milieux politiques les jours précédents.

Résumé du discours du Commandant Daniel Ortega, coordinateur de la junte gouvernementale

1- Problématique générale

LA SITUATION INTERNATIONALE - "La Révolution nicaraguayenne ne peut être isolée des fortes tensions qui secouent le monde; elle ne peut être isolée de la situation d'injustice qui règne dans le monde, situation dans laquelle un certain nombre de pays développés, industrialisés, parviennent, grâce à l'injustice internationale, à obtenir de meilleures conditions de vie, à faire que leurs habitants jouissent du double de ce qu'ont les habitants du Tiers monde."

LES RELATIONS NICARAGUA-ETATS-UNIS - "C'est à un total de 81,1 millions de dollars que s'élève la somme que les Etats-Unis ont refusée à un pays (auquel ils doivent beaucoup), depuis le mois de janvier 1981."

LA SOLIDARITE INTERNATIONALE - "Malgré la position prise par les Etats-Unis, des pays comme l'Allemagne démocratique, l'Allemagne fédérale, l'Algérie, la Bulgarie, le Canada, la Communauté économique européenne, Cuba,

le Danemark, la Finlande, la France, la Hollande, l'Irak, la Libye, le Mexique, la Norvège, la Suède, l'Union soviétique et la Yougoslavie, entre autres, n'ont refusé leur aide au Nicaragua à aucun moment et sans condition."

L'HERITAGE SOMOZISTE - "Nous avons hérité d'un pays pillé par l'impérialisme; nous avons hérité d'un pays pillé également par un système économique profitant à une minorité et à des intérêts étrangers; un pays pillé par la famille Somoza et ses complices; un pays affecté par un tremblement de terre; un pays volé et mis à sac au cours de la guerre de libération; un pays "décapitalisé" (1), un pays endetté, une industrie démantelée. Tout dans tout, cela veut dire que, le 19 juillet 1979, le peuple de Nicaragua a hérité de 2 milliards de dollars de pertes et de plus de 1,650 milliards de dettes. Tel est le fameux résultat de l'efficacité somoziste et de l'efficacité capitaliste."

2- Les éléments d'autocritique dans le discours

LES INSUFFISANCES GOUVERNEMENTALES :

- a) Le manque de capacité d'exécution, alors que nous disposions de prêts, de crédits pour mettre en route certains projets absolument nécessaires au pays.
- b) Le manque d'efficacité, tel que nous n'avons pas pu répondre rationnellement à la demande de financement en fonction de la production.
- c) La corruption administrative dont nous n'avons pas encore pu nous défaire.
- d) La résistance de certains secteurs gouvernementaux à recourir aux masses pour renforcer le gouvernement révolutionnaire.
- e) Réponse insuffisante aux besoins des milieux du travail, en particulier dans le secteur si important de la santé.
- f) Manque de participation politique; faiblesse de l'incorporation dans les milices; manque de participation au travail volontaire de la part de certains fonctionnaires gouvernementaux qui pensent qu'ici rien n'a changé.

LES INSUFFISANCES DES TRAVAILLEURS :

- a) Dans la production.
- b) Sabotage de l'économie quand on tombe dans l'indiscipline du travail, quand on veut des conventions collectives qui ne sont pas en accord avec la réalité difficile et tragique du pays.
- c) Quand certains secteurs sociaux se laissent entraîner par des centrales syndicales qui ne vont pas dans le sens de leurs intérêts.

LES INSUFFISANCES DU FRONT SANDINISTE ET DE LA JUNTE GOUVERNEMENTALE :

Il est évident que, dans tout cela, les membres de la direction nationale et de la junte gouvernementale ont une certaine responsabilité.

3- Mesures annoncées par le commandant Ortega, coordinateur de la junte gouvernementale

- 1) Nationalisation des exportations de produits non traditionnels: café soluble, rhum, alcools.

(1) Expression devenue courante au Nicaragua dans les derniers mois. Elle recouvre à la fois la fuite des capitaux et la "grève de l'investissement" de la part de certains milieux patronaux (NdT).

- 2) Nationalisation de la distribution du sucre dans tout le pays.
- 3) Financement pour la production de viande et de lait, à raison de 1 milliard de córdobas par an et pendant cinq années consécutives (soit un total de 5 milliards de córdobas) (2).
- 4) Présentation du projet de loi sur les coopératives agro-pastorales (envoyé au Conseil d'Etat). Ce projet reconnaît le rôle positif que peuvent jouer les coopératives:
 - en organisant les paysans de façon productive;
 - en augmentant la production et l'efficacité;
 - en améliorant le niveau de vie des familles paysannes.
 L'Etat met sous sa protection l'ensemble du mouvement coopératif national.
- 5) Décret de saisie des entreprises "décapitalisatrices" (cf. note 1) qui deviennent propriété du peuple:

Santa Monica S.A. - Inversiones Comerciales S.A. - Corporación Plaza España - S.G. de Inversiones Urbanas - Promotora Terrámica S.A. - Valle Hotel S.A. - S.G. de Turismo - Museo y Cultura S.A. - AMCASA de Jinotega - Jabonería Prego S.A. - Fábrica de Helados "La Perfecta" - Fbca de Productos Lácteos "La Perfecta" - Industria Ganadera de Oriente - Matadero San Martín.
- 6) Décret de saisie par abandon: sont considérés comme abandonnés et passent de ce fait à la propriété de l'Etat tous les biens, meubles et immeubles, valeurs et actions de toute nature des propriétaires nicaraguayens qui se sont absentés ou s'absentent du pays pendant six mois ou plus.
- 7) Attribution de titres de propriété aux personnes qui vivent en lotissements sous tutelle administrative.
- 8) Loi de réforme agraire, proposée à l'Assemblée populaire et transmise au Conseil d'Etat pour approbation.

Elle concerne:

- les terres incultes ou insuffisamment exploitées de plus de 500 manzanas (3) dans les départements de la zone A), c'est-à-dire León, Chinandega, Managua, Masaya, Granada, Rivas, Carazo, Jinotega et Matagalpa;
- les terres incultes de plus de 1000 manzanas dans le reste du pays;
- les propriétés abandonnées par leurs propriétaires ou qu'ils laissent se détériorer;
- les propriétés de tous ceux qui ont abandonné le pays depuis le 19 juillet 1979.

Les terres seront remises:

- aux paysans sans terre, aux métayers et aux colons;
- aux coopératives;
- aux entreprises de réforme agraire;
- aux producteurs qui savent les travailler efficacement;
- aux combattants qui ont participé à la guerre de libération et qui veulent travailler à la campagne;
- aux familles des héros et des martyrs de la Révolution qui veulent travailler la terre.

(2) Au cours actuel, le córdoba vaut 0,57 F (NdT).

(3) La "manzana" équivaut à l'hectare (NdT).

Les titres de réforme agraire:

Dans tous les cas des titres de réforme agraire seront remis afin de légitimer l'usage et l'usufruit de la terre. La loi garantit la propriété privée; elle protégera le producteur qui travaille efficacement la terre, indépendamment de son extension.

Interdiction des occupations de terres:

Dès l'adoption de la loi, les occupations de terres seront interdites, ainsi que toute atteinte à la production agropastorale nationale.

Conclusion: le caractère des mesures annoncées

Dans la situation difficile que traverse le Nicaragua, le gouvernement de reconstruction nationale a pris une série de mesures essentiellement destinées à favoriser le développement des structures productives et l'augmentation de la production.

Vont dans ce sens: les saisies d'entreprises qui, selon le gouvernement, pratiquent la "décapitalisation"; le décret sur les terres incultes, mal travaillées ou abandonnées; la décision de financer une part importante de l'exploitation d'élevage; la loi sur les coopératives; la nationalisation de la distribution du sucre et de l'exportation de produits non traditionnels; ainsi que la réforme agraire. Toutes ces décisions, sans aucun doute, provoquent déjà des doutes, des critiques et un certain malaise dans les milieux de chefs d'entreprises, lesquels vont, avec ces mesures, perdre une partie de leur pouvoir économique. Les critiques de l'organisation patronale COSEP et les protestations au Conseil d'Etat de la part de Ramiro Sacasa Guerrero, grand propriétaire terrien, ne sont que des reflets du grand débat qui s'ouvre.

Au plan social, la remise de titres de propriété aux personnes qui vivent en lotissements sous tutelle administrative, est le signe qu'un grand nombre de nicaraguayens sont assurés d'avoir une parcelle pour installer leur maison. Cette mesure a été accueillie avec joie par les habitants des quartiers de Managua vivant sur des terrains dont la propriété n'était pas légalisée. C'est la seule mesure que nous pouvons qualifier de sociale, parmi toutes celles qui ont été annoncées le 19 juillet.

Les réponses aux demandes des organisations de masse- Nous évoquons dans l'introduction les demandes avancées par les organisations de masse (comités de défense sandiniste, associations de femmes, jeunesse sandiniste, etc.) dans le sens d'une radicalisation du processus révolutionnaire, en prenant des mesures comme le rétablissement de la peine de mort. Ce même 19 juillet, de larges secteurs de la multitude présente sur la place ont réclamé la saisie du journal "La Prensa". Le gouvernement s'est gardé de marcher sur le terrain délicat de décisions irréversibles.

Au sujet de la peine de mort, à titre de sanction contre certains actes contre-révolutionnaires, le gouvernement a répondu que la meilleure façon de s'opposer à de tels actes consiste à renforcer les milices. Plutôt que la répression, il a proposé une meilleure organisation. Au sujet du journal "La Prensa", il a publiquement invité cet organe d'information à rectifier une ligne contraire, selon le gouvernement, aux intérêts de la majorité de la population.

On était à la date du 19 juillet dans un climat politique particulier, auquel il ne devait pas être facile de faire face. Par ailleurs, le "micro-climat" de la journée du 19, avec une multitude avançant des revendications, avait créé une certaine "effervescence politique" dans laquelle il n'était pas toujours aisé de faire prévaloir une ligne politique résultant d'une analyse froide. Quoi qu'il en soit, nous estimons que les réponses apportées aux exigences des organisations de masse l'ont été dans le cadre de décisions préalablement analysées et définies.

La signification de l'autocritique du gouvernement- La dureté des termes utilisés dans l'autocritique sur certains aspects du fonctionnement de l'Etat, du gouvernement et des responsabilités de la junte, dans leurs erreurs, est un aspect qui retient l'attention dans le message du commandant Ortega. C'est d'autant plus notable que nous ne sommes pas habitués, en Amérique latine, à rencontrer des gouvernements et des dirigeants disposés à reconnaître publiquement leurs erreurs de gestion.

Un 19 juillet sans armes, sans défilés ni démonstrations guerrières- De nombreuses personnes ont noté la différence avec le 19 juillet de l'an passé. A l'époque, une jeune Révolution faisait au monde la démonstration de l'importance de son armement. Aujourd'hui, dans une situation intérieure et extérieure particulière, alors que se produisent des agressions aux frontières à partir du Honduras, des arraisonnements de bateaux de pêche nicaraguayens en eaux libres par les forces maritimes de pays voisins, etc., une telle démonstration pacifique est particulièrement significative.

II- NOTES SUR LE NOUVEAU PROJET DE REFORME AGRAIRE (19 juillet 1981)

LA LOI DE REFORME AGRAIRE AU NICARAGUA: NATURE, NÉCESSITÉS ET CONDITIONS

Le 19 juillet, le coordinateur de la junte gouvernementale, le commandant Daniel Ortega, a annoncé devant plus de 500.000 personnes la nouvelle loi de réforme agraire. La nécessité de cette réforme est évidente. Au Nicaragua, 1,2% de la population possède encore 47,1% des terres, tandis que 30% de la population rurale ne jouit d'aucun type de propriété. Le paradoxe incongru de ces terres incultes, abandonnées ou insuffisamment productives (4), par opposition aux occupations de terres effectuées par des paysans dépossédés, ne fait que souligner la nécessité de réformes permettant de donner la terre à ceux qui la travaillent. La pauvreté désespérée des paysans et des travailleurs agricoles, aggravées par l'inflation, démontre la nécessité d'une justice sociale appropriée.

La nouvelle loi donne la garantie de droits sur la terre à tous ceux qui veulent la rendre productive: depuis les grands producteurs pour l'agriculture d'exportation jusqu'aux paysans pauvres. Cette loi n'établit pas de limites à l'extension de la terre que peut posséder une personne, mais elle exige sa mise en production. Elle veut en finir avec toutes les formes pré-capitalistes de production et d'exploitation rurale. La terre sera princi-

(4) La loi définit comme terres incultes ou insuffisamment cultivées, celles qui n'ont pas été cultivées au cours des deux dernières années. Les terres de faible culture sont celles utilisées pour moins de 75% de leur étendue. Sont considérées comme insuffisamment mises en valeur les terres de pâturage qui comptent moins d'une tête de bétail pour deux hectares sur la côte du Pacifique, et pour trois hectares dans le reste du pays.

pablement répartie entre paysans pauvres, coopératives, producteurs sachant la travailler; puis, en second lieu, distribuée aux entreprises de réforme agraire (exploitations de l'aire de propriété du peuple).

D'après les premières estimations publiées dans des journaux nicaraguayens, la nouvelle loi pourrait concerner 2.326.561 manzanas (cf. note 3 en page 4) qui sont actuellement incultes et qui représentent 30% des terres cultivables du Nicaragua.

L'Institut de réforme agraire a élaboré la nouvelle loi pendant plusieurs mois, sous la direction de la junta gouvernementale et en consultation permanente des paysans, des spécialistes et des organismes appropriés sur l'ensemble du territoire. Une enquête nationale sur la réforme agraire a été menée auprès de 60.000 familles de paysans.

La nouvelle loi entrera en vigueur dès son approbation en Conseil d'Etat et par la junta gouvernementale, après publication au Journal officiel.

La nature de cette nouvelle loi peut être clairement perçue si l'on tient compte du cadre socio-économique dans lequel elle s'inscrit. C'est pourquoi nous donnons une rapide description du secteur agraire nicaraguayen avant et après le 19 juillet 1979, ainsi qu'une explication sur la manière dont la loi entend s'appliquer dans les différents milieux de la population rurale nicaraguayenne.

Au cours des trois dernières décennies, le secteur agraire d'exportation nicaraguayen a connu une expansion rapide: d'abord, dans les années cinquante, par l'introduction de la culture du coton; puis dans les années soixante, par l'augmentation de la culture du sucre, du café, et la production de viande. Cette expansion exigeait une main d'oeuvre temporaire à bon marché.

D'après la superficie et la population du Nicaragua, chaque nicaraguayen pourrait posséder 7,2 manzanas. Mais le secteur agraire d'exportation, qui n'utilisait que 10% des terres, avait la possibilité d'employer 50% de la force de travail. Pourquoi les paysans ont-ils été contraints de travailler comme ouvriers agricoles dans un pays où il y avait assez de terre pour sa population?

L'existence de grands propriétaires terriens sur la côte du Pacifique, où prédominait la production agricole, a restreint l'accès à la terre pour les paysans, ce qui les a contraints de s'employer dans les domaines comme ouvriers saisonniers. Par ailleurs, le manque d'infrastructures de communications et de transports rendait pratiquement impossible le déplacement des paysans vers les terres incultes; ils se voyaient donc obligés de rester et de travailler pour les grands propriétaires terriens.

Le 19 juillet 1979

Le 19 juillet 1979, le Nicaragua a hérité d'une économie en ruines. Cependant, on ne pouvait certainement pas dire que son agriculture était stagnante. La victoire du 19 juillet a entraîné des changements immédiats et ses effets se sont fait sentir dans le secteur agraire.

En premier lieu, c'était la disparition de la dictature de Somoza et de sa Garde nationale, avec la suppression conséquente du facteur contraignant le paysan à être d'accord avec la situation existante. Les paysans se sont

aussitôt organisés en Association des travailleurs de la campagne et ont commencé à présenter une série de revendications concernant la distribution de la terre. Les occupations de terres sont devenues fréquentes et n'ont pas toujours pu être contrôlées par l'Association des travailleurs de la campagne (ATC). De la sorte, c'est l'appui populaire, et non plus la force brute des militaires, qui constitue la base du pouvoir du nouveau gouvernement. Mais aussi, le gouvernement est mis dans l'obligation d'écouter les paysans qui représentent maintenant une force politique importante.

Avec la victoire, les terres de Somoza et des somozistes ont été expropriées et sont passées sous l'administration de l'Institut de réforme agraire (INRA) et de l'Aire de propriété du peuple (APP).

La nouvelle répartition des terres, depuis le triomphe de la révolution, s'établit comme suit:

	Exploitations (en %)	Terres (en %)	Production (en %)
Etat	0,72	16,66	14,2
Capitalistes	21,90	69,96	65,5
Paysans	78,09	14,38	20,3

Le secteur capitaliste continue de représenter un pouvoir économique considérable, en particulier pour ce qui est des exportations de coton. Par ailleurs, le succès de l'économie mixte dépend pour une grande part de l'attitude du secteur privé. Alors qu'il est numériquement minoritaire, le secteur capitaliste jouit au Nicaragua d'un pouvoir politique en proportion de son pouvoir économique.

La création de l'Aire de propriété du peuple (APP) n'a pas encore résolu le problème des paysans sans terre, des petits propriétaires, des ouvriers agricoles saisonniers ou des paysans devant émigrer pour trouver du travail. L'APP a hérité des terres de Somoza, qui étaient des plantations modernes, dotées d'installations agro-industrielles, et qui, de ce fait, ne pouvaient être divisées en parcelles. Vu les difficultés économiques du pays et la nécessité de réinvestir les gains, le gouvernement peut difficilement donner des salaires indexés sur l'inflation. C'est pourquoi le salaire réel des paysans n'a pas augmenté comme il aurait dû.

Depuis la victoire, les crédits et l'assistance technique ont fait l'objet d'une redistribution, mais principalement au bénéfice de l'agriculteur moyen et du riche, du fait que tous deux disposent des infrastructures et de l'expérience nécessaire pour faire bon usage de ces crédits. De nombreux paysans bénéficiaires de ces mesures sont maintenant membres de l'Union des petits et moyens producteurs (UNAG), une force politique active dans le processus révolutionnaire.

Bref résumé de la loi

La loi de réforme agraire annoncée le 19 juillet 1981 comporte les parties suivantes: 1- Justification de la loi. 2- Terres qui doivent être exploitées. 3- Personnes qui doivent recevoir ces terres. 4- Modes d'application de la loi. 5- Organismes chargés d'appliquer la loi. 6- Zones d'application (...)

(Traduction DIAL)

Abonnement annuel: France 210 F - Etranger 245 F par voie normale
(par avion, tarif sur demande selon pays)

Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL

Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441